

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

Mme OGEZ Brigitte
M. TARGIT Didier
M HERMANT Denis
Mme OSTROWSKI Aline
M. LEFEBVRE François
Mme LEGAGNEUR Mélina
M BORDET Florent
M ANSART Gérald
Mme DEBUYSSCHER Astrid
Mme DELOUBRIERE Nathalie
M. Marc ALBERGE
M. Joël L'HERMITE
Mme Ambre FOULON

et Mme NIVELLE-BATAILLE Valérie (secrétaire générale)

Etaient absents excusés :

Mme DESFORGES Valérie (pouvoir à M L'HERMITE Joël)

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du CM du 27 juillet dernier
- Décision Modificative N°1 (correction affectation)
- Montant de la location bureau au 9 ter, rue du Haut
- Exonération loyers confinement COVID
- Redevance occupation du domaine public 2020 (GRDF)
- DUP : indemnité d'expropriation
- Subventions associations
- Contrats non permanents
- Avenant convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
- Décision du Maire : signature Marchés
- Informations et questions diverses

L'assemblée désigne Mme Mélina LEGAGNEUR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour :
Devis pour l'installation d'un filet pour le city stade
Composition de la commission de contrôle pour la liste électorale

Décision Modificative N°1

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une décision modificative afin de corriger l'affectation du résultat voté au Conseil du 27 juillet dernier, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	24 791.00 €	
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	24 791.00 €	
D 2135 : Installations générales- agencements aménagement		461 402.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		461 402.00 €
R 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté		1 102 530.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		1 102 530.00 €
R 1641 : Emprunts en euros	665 919.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	665 919.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Montant de la location bureau au 9 ter, rue du Hauît

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande d'un Cabinet d'expertise comptable, de location d'un bureau de 15 m², dans le bâtiment communal situé au 9 ter, rue du Hauît. Elle demande au Conseil Municipal de statuer sur cette demande et de déterminer le montant mensuel de cette location. Le montant proposé est de 300 € par mois, charges comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le bail précaire et l'état des lieux.

Exonération loyers confinement COVID

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu deux demandes d'exonération de loyer, une pour la crèche et l'autre pour l'atelier de poterie. Ces sollicitations émanent de la difficulté rencontrée pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID19.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide à 15 pour, d'exonérer la crèche Camo'mille et à 14 pour et 1 contre d'exonérer l'Atelier de poterie, de 2 mois de loyer sur l'exercice 2020.

Redevance occupation du domaine public 2020 (GRDF)

Madame le Maire explique qu'une redevance au titre de l'occupation du domaine public pour l'année 2020 pour la distribution de gaz (RODP 2020) est applicable conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Par ailleurs, se rajoute une redevance d'occupation provisoire du domaine public pour 2020 (RODPP) calculée à partir des chantiers de distribution de gaz naturel réalisés au cours de l'exercice 2019, en application du décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Le montant cumulé de la RODP et RODPP 2020 s'élève à 857.91 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce montant à l'unanimité. Un titre de recette sera adressé à GRDF.

DUP : indemnité d'expropriation

Madame le Maire informe que suite à l'ordonnance d'expropriation intervenue le 16 mai 2019 et notifiée le 4 juin 2019, il y a lieu de délibérer sur le montant de paiement de l'indemnités de dépossession foncière relative à la parcelle AD N°79, lieudit « Le Village », d'une superficie de 93 a 17 ca, appartenant aux consorts HARENT.

Le montant de l'indemnité principale s'élève à 114 599.19 € et l'indemnité correspondant aux frais de réemploi à 12 459.91 € soit un total de 127 059.01 € arrondi à 127 059.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le règlement de ce total, aux Consorts HARENT.

Subventions associations

Madame le Maire donne lecture des propositions de subventions à attribuer aux associations de la commune pour l'année 2020, suite au recueil des informations financières et fonctionnelles de celles-ci.

Ballon au poing	850 €	ACPG	700 €
Bocage en chœur	850 €	Club des aînés	En attente
Badminton	700 €	LABELVI	400 €
Diablokor	1 800 €	Coopérative scolaire	900 €
AAE Football	2 300 €	USEP	350 €
Foyer pour tous	2 000 €	Comité des fêtes	7 000 €
Judo club	En attente	APPEL	400 €
UMVB	1 000 €	Poterie	700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de ces subventions et décide d'étudier lors d'un prochain conseil, les demandes non reçues à ce jour.

Contrats non permanents

Dans un souci de gestion des éventuelles absences des agents municipaux permanents, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer des contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité, établis en application des dispositions de l'article 3 .1 alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et des contrats à durée déterminée pour remplacement d'un agent titulaire ou contractuel indisponible, établi en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, selon les besoins rencontrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame de Maire à signer ces contrats si nécessaire, afin de permettre la continuité du bon fonctionnement du service public de la commune.

Avenant convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Madame le Maire donne lecture des avenants annuels à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols signées entre le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame de Maire à signer les avenants tripartites.

Décision du Maire : signature Marchés

Madame le Maire informe que deux marchés ont été notifiés :

1. Les fouilles archéologiques sur la troisième phase du lotissement du Petit Bois, accordé à l'INRAP pour un montant de 75 659 € HT.
2. La voirie partagée de la maison des associations et rue des Airelles :
Lot N°1, voirie et paysage (VRD-enrobée) accordée à l'entreprise COLAS pour 85 637,33 € HT
Lot N°2, voirie et paysage (béton strié-plantations-mobilier-signalisation) accordé à l'entreprise IdVERDE pour 15 693.50 € HT

Devis pour l'installation d'un filet pour le city stade

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en Mairie des administrés, voisins du City Stade qui se plaignent des ballons atterrissant régulièrement dans leur jardin et de ce fait, des jeunes s'introduisant chez eux pour les récupérer.

Elle propose donc de poser un filet au-dessus du city stade pour éviter ces désagréments et propose un devis de 5 940€ TTC émanant de Renov'Sport, société ayant construit cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame de Maire à signer le devis de Renov'Sport.

Composition de la commission de contrôle de la liste électorale

Madame le Maire propose de composer la commission de contrôle de la liste électorale selon les règles suivantes : 3 conseillers de la majorité et 2 de l'opposition, exceptés le Maire et les adjoints.

La liste retenue est :

Mme LEGAGNEUR Mélina

Mme DELOUBRIERE Nathalie

Mme DEBUYSSCHER Astrid

M BORDET Florent

M L'HERMITE Joël

Informations diverses

Madame OGEZ informe que la cantine a été repeinte.

Différents travaux ont été effectués dans les écoles.

La rentrée scolaire s'est bien passée malgré un fonctionnement compliqué à cause des obligations sanitaires liées au Covid. A la cantine, les enfants de la maternelle et de la primaire sont séparés et ne se croisent pas.

40 enfants de maternelle mangent dans la salle de cantine et 60 enfants de primaire sont installés dans la salle des fêtes, à raison de 4 enfants par table et conservent à la même place, chaque jour. L'ambiance est plus calme et donc les enfants sont plus sereins.

Réorganisation de la distribution du pain et des plats mais aussi du rabe.

Concernant les menus, rendez-vous début octobre avec une diététicienne.

Madame OGEZ informe qu'il manque une personne pour faire le trajet retour.

Madame Aline OSTROWSKI informe que les enfants qui ont eu leur brevet et ceux qui passent en 6^{ème} vont recevoir leur cadeau en octobre, sur deux journées différentes pour éviter trop de monde en même temps.

Elle remarque une baisse d'optimisme des personnes vulnérables et une recrudescence des demandes d'aide essentiellement pour des dossiers APA.

Elle est à l'écoute de toutes les doléances car : « Nous sommes là pour le bien vivre ensemble »

Monsieur Denis HERMANT informe qu'il envisage de changer la porte d'entrée de la porte des maternelles et d'installer des stores ou rideaux dans certaines classes, qu'il a reçu un devis pour le changement des portes des vestiaires du foot mais en attend d'autres, projet de changement de la porte de l'atelier de poterie avec accès PMR, demande à l'AMSOM de réaliser des travaux au Manoir et à la Résidence de Manoir.

Monsieur Didier TARGIT informe de l'avancée des travaux : de la voie partagée rue Neuve, de la rue du 14 juillet et des Airelles, devant l'église et le carrefour près de l'école privée.

Devis en attente pour le marquage au sol et les dépressions charretières.

Le projet de déconnexion des eaux pluviales sur deux zones, par la Communauté de communes, est en cours.

La séance est levée à 22h